



Extrait du registre des délibérations Réunion du 17 décembre 2014



L'an deux mille quatorze, le dix-sept décembre à dix-huit heures, se sont réunis, conformément aux statuts, les membres du Conseil d'Administration de la régie personnalisée Le Gueulard+ en mairie de Nilvange, sur convocation du Président, Monsieur Moreno BRIZZI, adressée le 5 décembre 2014.

Etaient présents :

Elu communautaire : M. Moreno BRIZZI
Elue communautaire : Mme Lucie KOCEVAR
Personne qualifiée : M. Pascal MADELAINE
Personne qualifiée : M. Christian SCHOTT

Etait absente :

Elue communautaire : Mme Béatrice FICARRA

N° 2014-39

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL

Afin de régulariser la TVA de l'année 2014, il est proposé au Conseil d'Administration d'ajuster le budget principal selon le tableau suivant :

Décision modificative n°1 – Budget principal

Décision modificative n°1

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DESIGNATION DES ARTICLES		RECETTE	DEPENSE
N°	INTITULE		
CHAPITRE 11 SERVICES EXTERIEURS			
6156	MAINTENANCE		-4 000,00 €
CHAPITRE 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES			
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES		4 000,00 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le conseil d'administration après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VOTE

la décision modificative n°1 de la section de fonctionnement du budget principal.

Membres élus : 5
En activité : 5
Membres présents : 4
Membres ayant donné procuration : 0
Membres absents excusés : 0
Membres absents : 1

Pour copie conforme au registre,
le compte rendu de cette délibération sera affiché
à l'hôtel de communauté de HAYANGE (siège du Gueulard +)
Hayange, le 18 décembre 2014
Le Président,



Moreno BRIZZI

